Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260122-D2026_01_01-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 01 – 01**
Décision du 22 janvier 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le 22 janvier à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	16 janvier 2026
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 23 Votants : 30 (dont 7 pouvoirs).
Présents	**Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Denis GATEL, Françoise GATEL, Schirel LEMONNE, Chantal LOUIS, Christian NIEL, Yves RENAULT. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Christelle HOUIZOT, Louis HUBERT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN, Sophie RANDUINEAU-PIROT.
Absents excusés	Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN (pouvoir à Jean-Claude BELINE), Catherine TAUPIN (pouvoir à Denis GATEL), Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Emmanuel CASADO (pouvoir à Christelle HOUIZOT), Benoît FOUCHER, Pierre-Yves TANVET (pouvoir à Marielle-MURET BAUDOIN), Anne MALLET, Evelyne PANNETIER (pouvoir à Melaine MORIN).
Absents	-
Secrétaire de séance	Sophie RANDUINEAU-PIROT.

Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Dominique DENIEUL et Yves RENAULT indiquent que :
Vu l'article L5211-36 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, publié au Journal Officiel du 26 juin 2016,

Considérant, d'une part, qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux organes délibérants dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget,

Considérant que le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, publié au Journal Officiel du 26 juin 2016, modifie le contenu (structure et évolution des dépenses de personnel) ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientations budgétaires,

Considérant, d'autre part, que ce rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires,

Celui-ci a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il permet également de déterminer les principaux éléments du projet de budget de l'année à venir. Il s'agit d'évoquer les données majeures qui influeront sur les inscriptions ou l'équilibrage du budget, tant au niveau national que local, mais aussi les projets en cours et ceux à venir. Ce débat représente une opportunité essentielle afin de discuter des principales orientations de l'année à venir, dans le contexte contraignant du passé, mais aussi en se projetant dans l'avenir.

Considérant enfin, que le débat et le rapport d'orientations budgétaires n'ont pas de caractère décisionnel. Toutefois, le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération spécifique.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260122-D2026_01_01-DE

Afin d'élaborer son budget, la collectivité s'appuie notamment sur la loi de finances qui fixe un cadre annuel, fixe les crédits en recettes et en dépenses. Elle peut être ajustée (loi de finances rectificative) et enrichie d'annexes (ex : transfert de l'Etat aux collectivités territoriales). En l'absence d'une loi de finances promulguée à date, le Rapport d'Orientations Budgétaires du Pays de Châteaugiron Communauté s'appuie sur le Projet de Loi de Finances initialement présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025.

Le Pays de Châteaugiron Communauté propose également ses orientations budgétaires au regard de ses engagements adoptés dans son projet de territoire et du contexte économique et social du territoire (documents en annexe).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de prendre acte de ces orientations budgétaires.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Sophie RANDUINEAU-PIROT